



Mouna de pâques



1. Faire fondre le beurre. Dans du lait chaud verser les graines d'anis et laisser infuser.
2. Filtrer le lait et délayer la levure de boulanger dans le lait tiède (pas chaud) et laisser reposer.
3. Dans un saladier, mélanger les œufs, le sucre, le beurre fondu, l'huile, le zeste de citron, le zeste de l'orange, le jus de l'orange, une pincée de sel, la farine ainsi que la levure délayée.
4. Bien pétrir encore pendant 10 minutes jusqu'à ce que la pâte devienne lisse et ne colle plus aux doigts.
5. Laisser reposer la pâte pendant 6 heures dans un endroit chaud. Je couvre ma pâte de film plastique ainsi que d'un torchon propre.
6. Ce temps écoulé dégazer la pâte et façonner des boules qu'on dépose sur une plaque allant au four recouverte de papier sulfurisé. Faire des incisions sur la surface. Couvrir d'un torchon propre et laisser lever une seconde fois.
7. Badigeonner de jaune d'oeuf. Saupoudrer du sucre perle.
8. Cuire dans un four préchauffé à 180C durant 45 minutes environ.

Ingredients

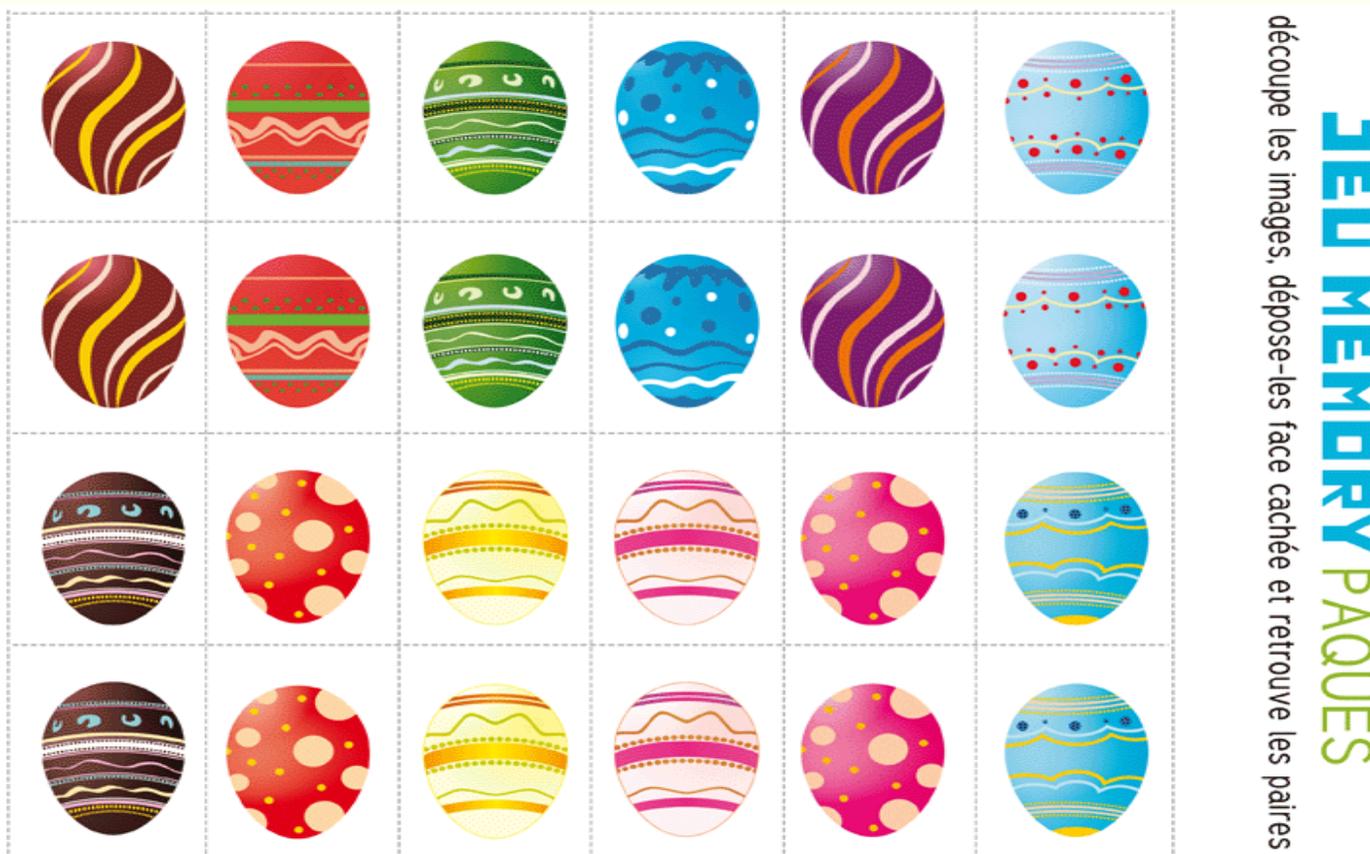
- 1 kg Farine
- 40 gr Levure de boulanger
- 4 Oeufs entiers
- 150 gr Beurre
- 300 gr Sucre en poudre
- 1 pincée Sel
- 1 sachet Sucre vanillé
- 1 verre Rhum (pas mis)
- 1 càs Anisette ou graines d'anis
- 1 càs Eau de fleur d'oranger
- 2 oranges (zeste et jus d'une orange)
- 1 citron (zeste)
- 8 cl ou ½ verre d'huile
- ½ verre de lait



Avril 2021

Le Petit Journal de Beaujeu

Bulletin municipal



Chers Administrés,

La situation inédite que nous continuons de vivre actuellement, s'avère extrêmement frustrante, aussi bien pour les habitants de la commune que pour le reste du pays. Notre commune n'est pas épargnée, donc pensez toujours à vous protéger vous et votre famille pendant les réunions familiales, et faire vacciner les personnes qui ont des problèmes de santé ou d'un certain âge.

Pour les projets en cours nous espérons obtenir les subventions que nous avons sollicité pour pouvoir engager des travaux sur les bâtiments communaux .

Je reste à votre disposition .

Bien à vous .

Le maire, P.Bernardini.



Décès de Madame Lassale au hameau de Fonfrèdes



MANŒUVRE DES POMPIERS DE LA JAVIE AU PONT DE RECUIT DIMANCHE 28 FEVRIER

Tous les week-end une équipe des pompiers de la Javie est de garde, on dit « d'astreinte » du vendredi 19h au dimanche 19h.

Et chaque équipe se doit de faire une manœuvre durant le WE à l'heure de son choix, il y a 4 équipes et le thème de la manœuvre change tous les mois, ainsi les pompiers se maintiennent à niveau pour remplir au mieux leur mission.

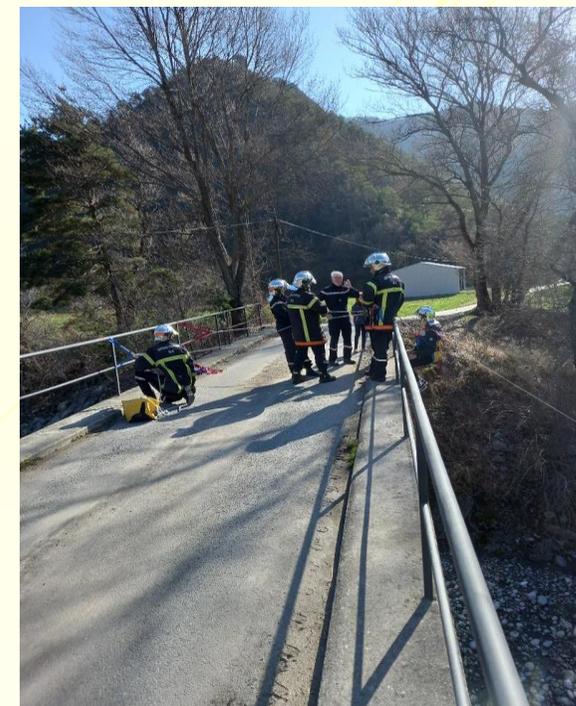
Pour le mois de février, le thème était : « utilisation du LSPCC »

Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes, il peut servir pour protéger un sapeur progressant sur un toit, descendre une victime d'urgence par une fenêtre d'un étage, extraire une victime d'une excavation, et bien d'autres applications.

Il est constitué d'un sac (couleur jaune) contenant une corde, des mousquetons, des anneaux de sangle, un baudrier ect ...

Ce sont ces manœuvres qu'ont effectués les pompiers de l'équipe de garde plus quelques volontaires présents ce jour là au pont de Recuit.

Sergent chef Joël Marteau



1 / Intervention de Monsieur AIT-AZZOUZ garde ONF :

Monsieur AIT-AZZOUZ, garde ONF sur la commune de Beaujeu, a ouvert la séance du conseil municipal afin d'établir un bilan de l'année écoulée, de répondre diverses interrogations de l'assemblée, et de donner les directives concernant les projets 2021.

Concernant le bilan de l'année 2020, le garde a fait une succincte présentation de la forêt communale de Beaujeu avec un bilan général sur les coupes de bois en cours, vendues, reportées ou avancées, un point sur les travaux d'infrastructures à savoir qu'aucun travaux d'entretien des trains ou des pistes n'avait été retenu car la commune a entrepris de gros travaux de réhabilitations au cours de l'année 2020 notamment sur la piste de Blayeul, de Serre Gros et des Traverses.

A la demande de certains administrés un point sur la chasse a été fait.

Certaines parcelles appartiennent à l'ONF, la société de chasse communale ne peut donc pratiquer ses activités de chasse sur ces parcelles car le droit de chasse a été loué. Afin de pallier à ce problème pour l'année 2021-2022 l'ONF évoque la solution de proposer à la société de chasse une possibilité de délivrer des titres de circulation avec état des lieux avant et après. Un problème se posera s'il y a une dégradation des pistes à savoir si la société de chasse acceptera de remettre en l'état. Un courrier sera envoyé au président de la société de chasse pour information car la commune n'est pas directement concernée.

Monsieur Azdine AIT-AZZOUZ a également expliqué le programme 2021, il a plus particulièrement développé que le ministère de l'agriculture propose cette année un plan de relance pour venir en aide aux collectivités, qui consiste à identifier les parcelles dépérissant sur la commune (environ 142 ha recensés) pour les reboiser, avec une prise en charge par l'état de 60% et 40% d'autofinancement communal. Il faut encore définir le prix de l'hectare.

2/ Convention entre l'association ADAMR "Cinéma de pays" et la commune de Beaujeu (DE 2021 001)

L'activité Cinéma aura lieu dans un premier temps sur un minimum de 2 passages / an soit 4 séances avec films récents "Grand Public" à chaque passage et hors saison estivale. La commune s'engage à verser 150.00 € de participation par passage du cinéma itinérant.

Les entrées seront comptabilisées et lorsque le nombre de tickets vendus atteindra les 150, le déplacement suivant sera offert et ainsi de suite, toutes les 150 entrées, le prochain passage offert ...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du Cinéma de pays.

3/ Amendes de police (DE 2021 002)

Demande de subventions pour la mise en sécurité des bornes à incendies des hameaux du Relais du Clucheret et de Recuit

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de mettre en sécurité 2 bornes à incendies dans les hameaux du Relais du Clucheret et de Recuit. Il s'agit de déplacer les 2 bornes d'environ 1 mètre afin de ne pas gêner et mettre en danger la circulation.

L'entreprise TRON a transmis un devis à la commune pour un montant HT de 5 700.00 €.

Amendes de police : 2 850,00 €

Autofinancement : 2 850,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents est d'accord sur ce projet.

Des lieux d'aisance, distincts pour les deux sexes et éloignés les uns des autres, seront établis dans la cour. Un jardin de 200 mètres carrés environ, séparé de la cour et des terrains environnants par une barrière en bois, sera annexé à l'école. Enfin, la municipalité compte qu'il sera possible d'amener un filet d'eau dans la cour et d'établir une borne fontaine pour les besoins des élèves et de l'instituteur. Les enfants pourront ainsi prendre leurs récréations et suivre leurs études sous l'œil du maître, sans avoir sous un prétexte quelconque à sortir de l'école pendant les heures de classe. Quant au mode de construction il sera des plus simple en vue de diminuer autant que possible le montant de la dépense. Il ne nous a pas paru toutefois qu'il fut prudent, pour assurer la solidité du bâtiment, de construire autrement qu'en pierres appareillées les angles du bâtiment sur la hauteur du sous-sol, ainsi que les pilastres et les arceaux des préaux. Par contre, les angles en élévation et les frontons des fenêtres de la façade principale seront simplement ravalés au plâtre de St Jean de Garguier, employé avec succès dans nos régions même aux altitudes les plus élevées. Enfin, pour éviter l'emploi de linteaux en bois qui, à la longue, finissent toujours par pourrir et compromettent ainsi la solidité du bâtiment, les linteaux des baies extérieures seront constitués par des voussures et des arrière-voussures en briques. »

Digne, le 5 avril 1903

L'architecte

Vu et approuvé par le maire Audibert

Procès-verbal estimatif du terrain à céder par M. Lombard Joseph, propriétaire au Clucheret :

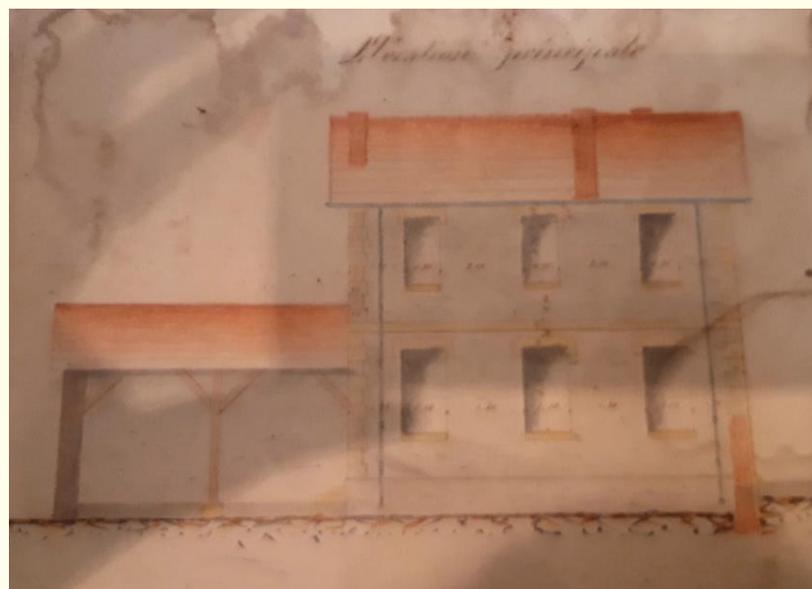
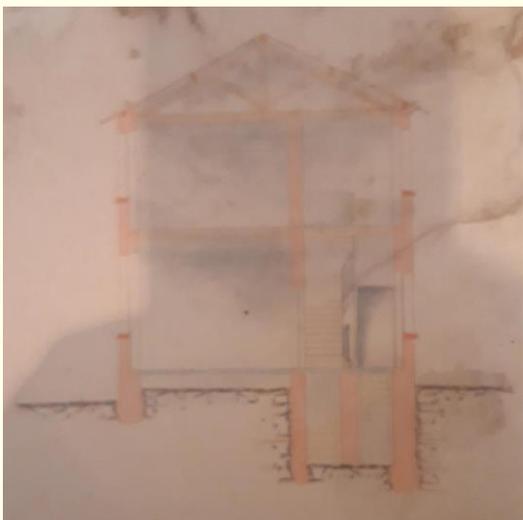
« Je soussigné, Giraud Etienne, domicilié au Clucheret, hameau de Beaujeu, nommé expert par M. le Maire, pour l'emplacement de l'école mixte de ce hameau, ai procédé comme suit :

Ce terrain comportant le nom de Nespouzies, d'une contenance de 25 ares, sous le numéro 151, folio 84, dont la partie à céder est de 600 m² au prix de 1,2 francs le m², est d'une très bonne apparence, présentant toute garantie, soit au Nord limitée par le propriétaire cessionnaire, au Midi par la route nationale, au Couchant par la propriété de la veuve Jean, née Boyer, au Levant par l'héritage Chaillan Jules. Cette situation locale se trouvant encadrée par toutes les propriétés est en dehors de n'importe quel événement fortuit. Cet emplacement offre tout l'agrément possible, très bien exposé, soit par le canal d'arrosage qui traverse en tête de ladite propriété, d'où un canal latéral viendra déverser sur le jardin, per cession du propriétaire, l'eau nécessaire et suffisante pour embellir et le rendre fertile. Cet édifice, en voie de construction, aura un coup d'œil très agréable et sera très hygiénique pour un édifice scolaire. On pourra établir sur cet emplacement de choix un superbe jardin qui fera l'agrément journalier de l'instituteur.

Enfin j'estime qu'on n'aurait pas mieux trouvé ailleurs un autre endroit aussi avantageux sur tous les rapports. Au reste il n'est loin du village qu'à environ 200 mètres et les enfants des campagnes y arriveront en toute facilité, sans obstacle, au moyen de la route nationale. »

Fait à Beaujeu, le 23 juillet 1904

Signé, Giraud, Expert



4/ Conventions pluriannuelles de pâturages (DE 2021 003)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les diverses conventions pluriannuelles de pâturages suivantes, ont pris fin et qu'il convient de les renouveler :

- Convention pluriannuelle pour la montagne du Puy au nom de Monsieur Robert AUZET ;
- Convention pluriannuelle pour Les Traverses au nom de SCEA Les Combes Mme Valérie ANDRE ;
- Convention pluriannuelle pour Les Traverses et La Colle au nom de GAEC RICHAUD ;
- Convention pluriannuelle au Blayeul au nom du Groupement Pastoral Ovin ;
- Convention pluriannuelle pour La Sériège au nom de Monsieur Jérôme ALLIBERT ;
- Convention pluriannuelle pour Le Bouicheret au nom du GAEC de Recuit
- Convention pluriannuelle pour La Buisnière au nom de Mathieu GARCIN.

Courriers reçus en mairie :

- Courrier de Monsieur Daniel Mayenc concernant un problème de trouble du voisinage causé par les chiens aux alentours de son domicile. Après contact avec le propriétaire des chiens une réponse sera faite afin d'informer Monsieur Mayenc qu'il semblerait que certains chiens soient équipés d'un collier anti aboiement, et par rapport au nettoyage nous demanderont à un organisme de faire une visite de contrôle sur site.

-Courrier de Madame Nicole Richaud expliquant que les arbres en bordure du cimetière du Clucheret posaient problème au niveau des caveaux. Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Giraud une visite sur site afin de voir s'il était possible de tailler les arbres. Les arbres ont finalement été taillé entièrement.

-Courrier de Madame Danielle LOMBARD demandant à la commune de réhabiliter un chemin pédestre communal situé hameau de St Pierre. En effet en saison hivernale le chemin qui est obligatoirement emprunté par les administrés pour gagner leur logement s'avère glissant et dangereux. Monsieur le maire propose d'étudier cette année le coût de réhabilitation

Monsieur le maire soumet à l'assemblée délibérante l'acquisition d'une partie des parcelles section B 475 et 512 au hameaux de Saint Pierre. En effet ces deux parcelles permettraient à la commune de régulariser le passage du chemin communal. La commune contactera un géomètre avec l'accord de Mme Sophie Hermelin.

La DDT a fait parvenir des copies des courriers adressés à trois administrés habitants de Beaujeu, concernant les travaux qui ont été réalisés dans le Galébre sans autorisation ou dossier « loi sur l'eau ».

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer les fenêtres de la salle polyvalente. La commune prendra ses renseignements pour savoir si elle est éligible au plan de relance lancé par l'état concernant l'isolation.

Lors du précédent conseil municipal datant du 06 novembre 2020, l'assemblée avait dans l'idée de distribuer aux habitants en résidence principale le livre de Beaujeu « Beaujeu au fil de ses archives de Delphine ROZAND ». A ce jour le livre a été mis en dépôt vente, et le conseil municipal décide de ne pas distribuer le livre pour le moment, et préfèrent se laisser encore une année afin d'en écoulé des exemplaires et fera un point en fin d'année 2021.

Un règlement est en préparation pour les cimetières communaux. Il sera dans un premier temps envoyé à l'assemble des conseillers municipaux pour le finaliser lors d'un prochain conseil municipal.

Sophie GILLY informe qu'il conviendrait de nettoyer le vallon qui se situe au niveau du cimetière du Clucheret. En effet, ce vallon doit être nettoyé en amont du pont et en aval, pour que la commune puisse intervenir sous le pont. Un courrier sera adressé aux propriétaires riverains pour leurs signaler que l'entretien du vallon est à leur charges.

Motion contre la fermeture de classes dans les écoles du territoire (DE 2021 005) :

À la rentrée scolaire de septembre 2021, la Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) envisage la fermeture de 4 classes aux Mées, à Peyruis et à Digne-les-Bains, et mène des réflexions sur les écoles de Bras d'Asse, Moustiers, l'Escale et Malijai qui pourraient être aussi concernées par des fermetures au regard de leur situation à la future rentrée.

2/ Programme de travaux ONF 2021

Travaux d'infrastructures : création d'une route forestière massif Serre Gros et création de piste : 79 670.00 €HT

Travaux de maintenance : Création de périmètre et entretien : 7 900.00 HT

Travaux sylvicoles : fourniture de plants de cèdre, régénération par plantation, travaux préalables à la plantation, protection contre le gibier : 35 570.00 € HT.

Le conseil municipal refuse le programme de travaux ci-dessus.

3/ Travaux 2022 – Extension de la cabane de Blayeul

Le Groupement Pastoral a des projets d'investissement pour l'année 2022. D'un part il souhaite construire un nouvel impluvium et d'autre part rénover la cabane Pastorale de la montagne de Blayeul.

Pour son projet le groupement pastoral est subventionné à hauteur de 75 % par la CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée), il restera à charge 25 % de financement. Monsieur le maire a reçu le groupement en mairie pour entendre le projet. Le groupement demande une participation à la commune concernant la rénovation de la cabane communale.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal se propose de participer de moitié aux travaux de rénovation de la cabane de Blayeul, Soit 12.5 % à charge de la commune pour un montant de 6 750.00 € à prévoir au budget 2022. Une convention transmise par la CERPAM porteuse du projet, sera signée entre le groupement pastoral et la commune.

1/ DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021 (DE 2021 006)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Subventions :

- Secours Populaire : 150 €
- Secours Catholique : 150 €
- Les restaurants du cœur : 150 €

Cotisations :

- Fondation du Patrimoine : 55.00 €
- Cotisation AMR 04 : 110.00 €
- Ingénierie et Territoires 04 : 200.00 €

Suite de la réunion du 18/01/2021, les renseignements concernant la part qui reviendrait à la commune pour le financement de travaux de plantation.

L'Etat prend en charge à hauteur de 60% les frais pour la plantation, il resterait donc à charge pour la commune 40% qui sont donc répartis de la manière suivante :

Charge ETAT Plan de relance = 60 % barème (8000 €/ha maxi en plein, 5000 €/ha pour placeaux à 600t/ha, 1500 €/ha pour enrichissement à 250 t/ha).

Charge COMMUNE Plan de relance = 40% barème (3200€/ha maxi en plein, 2000€/ha pour placeaux à 600t/ha, 600€/ha pour enrichissement à 250t/ha.

La commune devrait donc compléter l'aide octroyée par l'Etat pour un montant qui varie en fonction du nombre de plants à l'hectare : 3200€/ha pour une plantation en plein et 2000€/ha pour une plantation par placeaux et 600€/ha pour un enrichissement.

Pour rappel l'ONF a identifié en forêt communale de Beaujeu 143 ha potentiels de pins sylvestre dépérissant pour lesquels une substitution par d'autres essences serait à privilégier afin de capitaliser ces espaces boisés. A ce stade il n'y a aucune obligation, mais plutôt une recommandation, c'est au conseil municipal de décider sur quel mode opératoire il est prêt à financer ces travaux (plantation en plein, placeaux, ou enrichissement). L'assemblée délibérante refuse le projet.



Histoire d'une école...

Pour la création d'une école mixte au Clucheret : Séance extraordinaire du conseil municipal de Beaujeu le 16 juillet 1871

Le maire fait sentir le besoin de la création de cette école et expose toutes les raisons qui militent en faveur de cette école. Le conseil, après avoir mûrement réfléchi, a reconnu l'établissement de la création de cette école sous plusieurs rapports :

Ce hameau est composé de quatorze feux et peut fournir en moyenne 20 élèves

Sa position topographique rend cette école nécessaire car ce quartier se trouve à 2 km et demi de la Javie où les écoles sont trop nombreuses et où les indigents de ce hameau de la commune de Beaujeu ne sont pas admis et sont, par conséquent, privés d'instruction. Ils ne peuvent pas non plus fréquenter l'école communale de Saint Pierre, la plus rapprochée qui est à la distance de six kilomètres, celles de Boulard et de Fonfrèdes sont encore plus éloignées et il y a impossibilité de s'y rendre.

Les habitants du hameau du Clucheret s'obligent à fournir la salle d'école et le logement de l'instituteur, et le conseil municipal supplie M. le préfet de lui accorder sur les fonds de l'État la somme suffisante pour le mobilier de cette école. Dans cette espérance, les membres du conseil et les habitants du Clucheret vous expriment ici leur vive reconnaissance pour le bienfait que vous leur accordez.

L'école du Clucheret change de place : Séance du conseil municipal du 8 février 1880

Les conseillers de la section du Clucheret exposent que, lors de la création de l'école de leur quartier, ils l'installèrent provisoirement dans un appartement du sieur Biron Célestin, moyennant 30 francs par an. Mais ce logement se trouve éloigné d'un kilomètre environ de toute habitation voisine, ce qui présente plus d'un inconvénient et pour l'école et pour l'institutrice qui la dirige. Pour obvier à ces inconvénients, le sieur Guieu Joseph a fait préparer au village un logement qui a été trouvé convenable par tous les intéressés et l'école y a été transférée, moyennant le prix annuel de 40 francs. Ils prient le conseil d'approuver cette légère augmentation de 10 francs. Le conseil, ouï cette communication et désireux de donner satisfaction aux divers besoins qui se produisent, approuve l'augmentation de 10 francs pour le loyer de l'école du Clucheret.

L'école est donc restée dans un logement privé jusqu'à ce qu'au début du siècle dernier la commune décide de construire une école mixte au Clucheret.

Construction d'une école mixte au hameau du Clucheret (Commune de Beaujeu) -Rapport de l'architecte

« La désaffectation de la maison d'école actuelle du hameau du Clucheret étant demandée depuis longtemps déjà par M. M. les Inspecteurs, en raison de son installation plus que défectueuse, la commune de Beaujeu nous a chargé de dresser le projet de Maison d'École, que nous présentons aujourd'hui : L'emplacement envisagé pour cette construction, entre la route nationale et le hameau du Clucheret, en bordure du chemin conduisant à ce hameau, nous a paru des plus convenables. L'école se trouvera là, sur un terrain ferme, au centre même du quartier essentiellement rural, qu'il s'agit de desservir.

Le sol naturel se trouvant en contrebas du chemin destiné à servir de chemin d'accès, il nous a semblé que le meilleur parti à tirer de la situation des lieux consistait à aménager le sous-sol du bâtiment à usage de cave et de préau ouvert. Nous avons pour cela pensé surélever quelque peu le plancher du rez-de-chaussée auquel on accédera par un perron et qui n'en sera que plus sain.

Le nombre maximum des élèves d'âge scolaire étant de quinze, d'après les renseignements fournis par l'Inspection Académique, la salle de classe de près de 25 mètres carrés et d'une capacité de 86 mètres cubes d'air, sous une hauteur de plafond de 3 mètres cinquante, sera de dimensions largement suffisantes à tous égards. Un cabinet attenant avec placard fermé, servira de dépôt pour les divers accessoires, et au besoin, de salle de bibliothèque. Le logement de l'instituteur, situé au premier étage, comprendra quatre pièces, dont trois à feu. L'instituteur disposera en outre d'un cabinet-vestiaire, d'un bûcher et d'une cave. Le vestibule d'entrée, aménagé à cet effet, servira de dépôt de paniers.



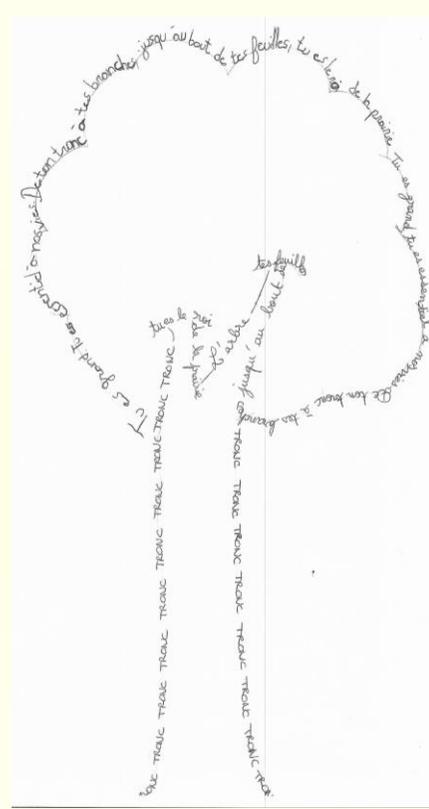
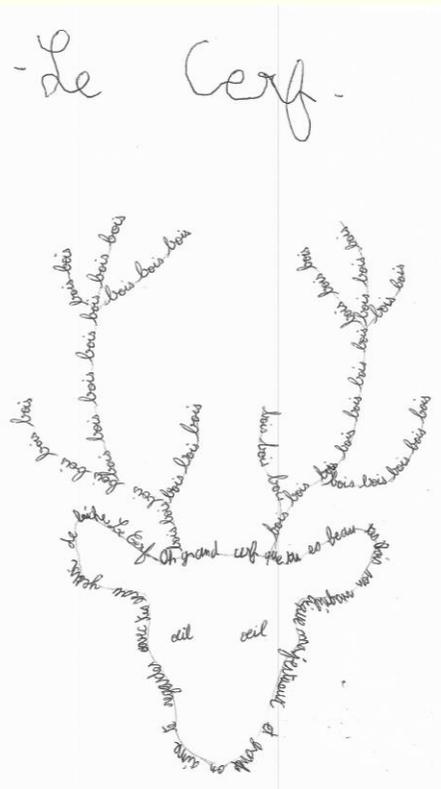
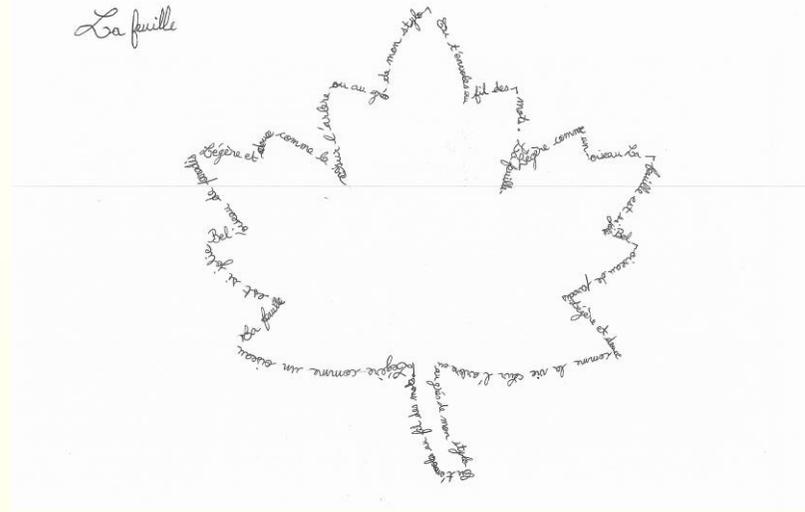
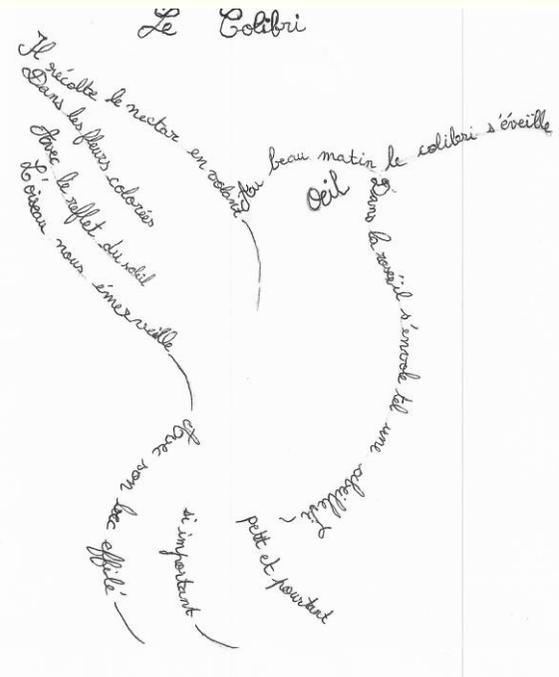
Le coin des enfants



Ecris-nous !

Si toi aussi tu veux envoyer un message, un poème, un dessin, une blague, une photo... Fais le passer à la mairie de Beaujeu. (Pour les photos n'oublie pas de joindre une autorisation de tes parents!)

Le Calligramme est une invention de Guillaume Appolinaire. C'est un poème dont la disposition graphique sur la page constitue un dessin, généralement lié à l'objet du texte. Voici un travail collectif fait par les enfants sur le thème de la nature.



4/ Plan de relance : DSIL 2021 (DE 2021 004)

Monsieur le maire expose au conseil municipal, qu'il convient de réaliser des travaux à la salle polyvalente afin de remettre ce bâtiment aux normes actuelles.

2 devis ont été proposés.

- Isolation plafond Sarl AB LAISSUS 3 440.00 HT -
Isolation fenêtres Sarl AB LAISSUS 14 583.93 HT -
Réalisation d'un DPE par BATI Conseil Daniel GILLIER 150.00 HT et 180.00 TTC

Coût total du projet 18 173.93 HT

Proposition de plan de financement :

Coût HT du projet : 18 173.93 HT

Subvention état : DSIL 80 % : 14 539.14 €

Autofinancement : 3 634.79 €

Tva : 3 634.79 €

Total HT : 18 173.93 €

A l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal adopte le projet.

5/REDEVANCES 2021 (DE 2021 007)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à 6 voix pour et 1 abstention : FIXE pour l'année 2021 les tarifs suivants

- Redevance Société de Chasse : 850 €
- Concessions de cimetières : 215 €/m² (deux dimensions sont proposées : 1mx2.50m ou 2m x 2.50m)
- Columbarium : 800 €, durée perpétuelle
- Location de la salle polyvalente : 220 € pour les personnes extérieures - 100 € pour les habitants de la commune - 400 € de caution - Un supplément de 20 € sera demandé du 1er novembre au 31 mars pour couvrir les frais de chauffage de la salle polyvalente.

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que le dossier de retraite de Monsieur Marcel Heyriès est en cours.

6/ Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion 2020 - budget primitif (DE 2021 008)

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		82 807.68		64 873.70		147 681.38
Opérations de l'exercice	173 763.75	149 450.73	157 933.88	130 914.73	331 697.63	280 365.46
TOTAUX	173 763.75	232 258.41	157 933.88	195 788.43	331 697.63	428 046.84
Résultat de clôture		58 494.66		37 854.55		96 349.21
			Restes à réaliser		36 715.91	
			Besoin/excédent de financement			59 633.30
			Pour mémoire : virement à la section investissement			10 000.00

Le conseil municipal, Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus, à l'unanimité.

7/ Affectation des résultats 2020 (DE 2021 009)

Excédent fonctionnement : 58 494.66 €

Excédent d'investissement : 37 854.55 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :

36 715.91 €

Section investissement	Section fonctionnement 002
1068	
8 861.36 €	49 633.30 €

Cette affectation sera reprise lors du vote du budget primitif 2021.

Mme Véronique Richaud, demande à ce que la haie qui se trouve chez Mme DECOUOT au niveau de l'intersection qui mène au hameau de l'Escale soit taillée pour une meilleure visibilité surtout en été.

Le règlement intérieur des cimetières de Beaujeu doit être encore simplifié et sera voté lors du prochain conseil municipal.

Monsieur Sébastien BAILLY souhaite que la mairie se renseigne concernant la réglementation de l'écobuage.



Campagne de prospection archéologique de la commune de Beaujeu 2019-2020

Responsable et auteure du texte : Delphine Isoardi, Aix Marseille Univ, CNRS, CCJ, Aix-en-Pce et Marc Marmora

4.4. Antiquité et/ou Antiquité tardive – haut Moyen Age

Compte tenu du fait que les *tegulae* (tuiles) ont pu être utilisées au-delà de la période romaine, jusqu'à l'époque carolingienne, nous avons produit ce découpage chronologique à cheval sur deux périodes et désigné « l'Antiquité et/ou Antiquité tardive/Haut Moyen Age ». La cartographie suivante reprend donc les sites antiques. Cette période est très intéressante à traiter dans cette commune, en raison de la présence de l'*Ager Galadius* en Haute Bléone, dont le document de 814, le Polyptyque de Wadalde, permet de proposer une cartographie des possessions (exploitations agricoles, bergeries, *villare* et chef-lieu ; voir Thiéry 2013, Vaissière 2016b). Ces sites sans autre indice que des *tegulae* sont-ils antiques ou du début du Moyen Age ? Les sites clairement antiques ont-ils vu leur occupation perdurer à l'époque carolingienne ? Les recherches doivent continuer. Les sites clairement antiques ont-ils vu leur occupation perdurer à l'époque carolingienne ? Les recherches doivent continuer

4.5. Moyen Age

Avant 2019, le Moyen âge sur la commune de Beaujeu n'était identifié que par des vestiges bâtis, mis en relation avec les sources historiques

En 2019, nous avons non seulement prospecté de manière systématique les zones lisibles mais aussi opéré un retour sur ces points sensibles. Au *Clucheret*, un membre de l'ARDA-HP nous a montré des éléments de bâti intéressants au niveau de la chapelle *Saint-Blaise*, à l'est de cette chapelle et dans une maison du petit hameau à l'ouest du *Clucheret*. Il manquait cependant du mobilier datant. Or, en 2020, le mobilier récupéré dans ce secteur a uniquement éclairé le deuxième âge du Fer. L'identification du prieuré médiéval reste donc pour nous en attente. Pour le prieuré *Saint-Pierre / les Auches*, il semblait de plus en plus évident que le bâti rectangulaire sur le promontoire était ce prieuré, ce qui a été confirmé par divers éléments de mobilier (verre, céramique, en datables des XI au XIVème s. Notons que de la *tegula* a été trouvée en abondance sur ce site : a-t-il une origine bien plus ancienne ?

En dehors de ces sites déjà signalés, nous avons mis au jour un fragment de céramique médiévale en fond de vallée, et deux anses de vase de cette même période (XIII-XIVème s.) en zone haute. Pour *Boulard*, nous pensons avoir identifié un lieu mentionné par les sources, « l'*ospitale pauperum* » cité dans *l'Enquête sur les droits et revenus de Charles Ier d'Anjou (1252-1278)*, mais sans mobilier datant pour appuyer cette thèse. Quant à *Fontfrèdes*, il s'agit de la mention d'une possession templière mais aucun élément mobilier sur le terrain n'a pu le confirmer là non plus. En 2020, pas de découverte de terrain en lien avec cette période. C'est par l'analyse du métal anciennement mis au jour, un fragment de garde de dague datable de 1250-1400, que le Moyen-Age se manifeste enfin sur un point haut, au sud de Beaujeu

4.7. Période moderne

Pour la période moderne, nous avons non seulement répertorié le petit patrimoine bâti (ruines, moulin, hyp. de four...) mais aussi divers éléments céramiques (entre fin XVème et XVIIIème s.). Et les découvertes sont très nombreuses.

Il apparaît que toutes les strates altitudinales sont exploitées ou occupées :

- Nouvelle présence importante sur les replats de versant
- Occupation dense des fonds de vallée en particulier, s'implantent nombre de moulins ou fours au bord des torrents (et des voies de circulation).

-C'est aussi à ce moment-là qu'apparaît vraiment le village de *Saint-Pierre*, prenant la suite du prieuré

5. Un bilan sur l'état du patrimoine archéologique de Beaujeu

Parallèlement à la richesse archéologique et patrimoniale révélée en tout juste deux ans, cette campagne a mis en évidence une importante activité de pillage archéologique, terriblement néfaste pour ce fragile passé alpin. Les conséquences sont simples, mais désastreuses et irréversibles : la pratique de la détection, en sortant de manière brutale un objet du sol sans analyse de son encaissant, revient à disloquer le sens des vestiges enfouis, à ruiner la compréhension d'un site et à perdre définitivement des pans entiers de connaissance du passé. En plus d'être coupés de leur contexte (interdisant dorénavant de fournir une date ou un élément de compréhension de la couche archéologique enfouie au sein de laquelle ils se trouvaient), ces objets, vendus ou stockés au fond d'un tiroir, sont à jamais soustraits à la connaissance historique. Comme des centaines de pages arrachées d'un livre, c'est une atteinte irrémédiable au Passé de l'humanité. Soulignée à moult reprises par les intentionnels de l'archéologie, cette pratique est strictement soumise à autorisation préfectorale. En dehors de ce cas, cette pratique est punie d'amende voir de prison par le code pénal (art. 322-3-1, art. 311-4-2 et art. R.645-13) et le code du patrimoine (livre V, art L.542.1, L.544-1, art L.544-2, art. L.544-4, art. R.544.3 et art. R.544-4).

« **Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche** » (article L. 542-1 du code du patrimoine).

Rappelons que ce n'est pas la valeur monétaire ou artistique des trouvailles qui motive les recherches archéologiques, mais la signification de chaque élément par rapport à son contexte direct, tel que le temps l'a conservé jusqu'à nous. Et même les professionnels de l'archéologie doivent obtenir une autorisation préalable à toute utilisation d'un détecteur de métaux.

6. Quelles perspectives ?

Cette commune fait partie d'un projet plus large, portant sur la Haute Bléone et l'emprise de l'*Ager Galadius*. Beaujeu se trouve géographiquement au centre de cet immense domaine agro-pastoral d'époque carolingienne, possession des moines de Saint-Victor de Marseille, entre *Galabre* et *Galèbre*, de Thoard aux *Trois-Evêchés*. Grâce au polyptyque de Wadalde (daté de 814), nous en avons une description écrite que nous espérons confronter, pas à pas, à une réalité archéologique, tout en cherchant à comprendre sa genèse et son devenir, en lien avec son environnement.



Cartographie de l'ensemble des *tegulae*, pouvant relever de l'Antiquité tardive-Haut Moyen-Age (QGIS, données et DAO, D. Isoardi 2020 -

7. Bibliographie

ISOARD(D.), CAZERES (J.), CORNIER (G.), BOUDEVILLE (D.), GALLNER (J.-Cl.), FRECON (G.), MANZO (E.), MARMORA (M.), PETITCLAIR (S.), REYNAUD-SUZOR (J.), RICHAUD (R.), ULRICH (Chr.) - Campagne de prospection systématique (inventaire) de la commune de Beaujeu (04). Année 2019. Rapport Final d'Opération archéologique. Rapport de terrain, SRA-PACA, Aix-en-Provence, 2019. 2 vol.